

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2024

V- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°2 : Approbation du projet de convention entre l'EPFO, la commune de Rozès et D'Artagnan en Fezensac

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Commune de Rozès souhaite redonner des possibilités de logements en développant une offre en logements locatifs conventionnés. Dans cette optique, elle a repéré un bien sur le hameau du Moulié, hameau principal de la commune.

Elle souhaite un accompagnement de l'EPF sur un unique foncier composé d'une bâtisse comprenant deux logements, d'un garage et d'un grand jardin (parcelles AM n°82 et AM n°83).

Un des logements est actuellement loué, la Commune souhaite conserver le locataire actuel. Le second logement est à réhabiliter.

Afin de bénéficier de son intervention, la Commune a sollicité l'EPF d'Occitanie pour l'accompagner dans cette acquisition et in fine proposer la location de deux logements conventionnés. Pour poursuivre cette démarche, les parties ont convenu de la mise en place de la présente convention opérationnelle.

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet convention opérationnelle ci-annexée entre l'Établissement public foncier d'Occitanie et la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.